



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3271

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Village

objet : Route de Vancia - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3271**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Sathonay Village

objet : **Route de Vancia - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération "route de Vancia" à Sathonay Village fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La route de Vancia relie le bourg de Sathonay Village au hameau de Vancia, situé sur la Commune de Rillieux la Pape, au travers d'une route vallonnée et sinueuse, qui s'étend sur 2 km, au sein d'un territoire rural.

Le gabarit de la chaussée varie de 4,7 à près de 8 m de large. Les abords de la chaussée présentent tour à tour des talus avec de fortes pentes et des accotements avec fossés. Ces caractéristiques rendent peu sécurisantes les circulations des modes actifs, alors qu'il existe un vrai intérêt d'itinéraire, pour l'accès au Fort de Vancia et à différents chemins de randonnées ou de promenade.

Dans ce cadre, la création d'une liaison cyclable reliant les 2 bourgs, participe au maillage des itinéraires cyclables sur le territoire du Val de Saône (la route de Vancia étant inscrite au plan modes doux de la Métropole), en même temps qu'elle permet une liaison piétonne.

Au niveau de l'entrée d'agglomération de Sathonay Village et de Vancia, des aménagements complémentaires seront nécessaires pour améliorer la visibilité et la sécurité.

II - Objectifs

Il s'agit de mettre à disposition des piétons et des cyclistes, un aménagement qui sécurise leurs circulations depuis le bourg de Sathonay Village, jusqu'au chemin du Champ du Roy à Vancia, par la création d'une voie verte implantée, sur la majorité des 2 km, en dehors de l'emprise publique actuelle.

L'imperméabilisation engendrée par la voie verte de 3 m de large, implique un calibrage précis des fossés de récupération des eaux pluviales afin de ne pas interférer avec les écoulements existants.

La sécurisation de l'entrée d'agglomération de Sathonay Village est également un objectif du projet, avec l'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur ce secteur.

Côté Vancia, le recalibrage d'un tronçon de la route est prévu et toute la partie agglomérée du hameau sera mise en valeur et sécurisée.

III - Programme

En profil courant, le projet prévoit, via des acquisitions foncières qui interviendront au travers d'une procédure de déclaration d'utilité publique :

- l'agrandissement du fossé existant ou sa création,
- l'aménagement d'une voie verte de 3 m de large permettant aux cycles et aux piétons de cheminer en toute sécurité,
- une bande d'environ 1 m de chaque côté de la voie verte,
- la mise en place d'un dispositif matérialisant la limite des parcelles avec le futur domaine public.

Côté ouest, en entrée d'agglomération de Sathonay Village, un dégagement est nécessaire pour permettre une bonne visibilité au niveau d'une sortie d'activité agricole. De même, au niveau du carrefour route de Vancia - chemin de Bussy - rue professeur André Perrin, afin de créer un aménagement permettant une organisation rationnelle des priorités. Un fossé et un bassin d'infiltration sont également prévus pour améliorer la gestion des eaux pluviales.

Côté est, un dégagement de visibilité est également prévu pour sécuriser l'insertion du chemin de Bussy sur la route de Vancia. À partir de ce chemin, la route de Vancia doit être élargie. La partie agglomérée située dans le hameau de Vancia est prévue d'être requalifiée, via un enfouissement des réseaux, la suppression des îlots, la création de trottoirs avec places de stationnement et le calibrage de la largeur de chaussée.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux (EFPAT) est établie à 1 400 000 € TTC.

IV - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour financer :

- les frais de maîtrise d'ouvrage,
- le marché de maîtrise d'œuvre,
- les frais d'acquisitions foncières,
- les travaux d'aménagement.

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 1 660 000 € TTC. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 1 551 543 € TTC, 108 457 € TTC ayant déjà été individualisés au titre de l'autorisation de programme études direction développement urbain et cadre de vie (DDUCV) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux du projet d'aménagement de la route de Vancia, sur la Commune de Sathonay Village.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 551 543 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 80 000 € en 2019,
- 750 000 € en 2020,
- 721 543 € en 2021

sur l'opération n° 0P09O5400.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 1 660 000 € TTC en dépenses pour le budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 108 457 € à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.